



Formulaire Paiement direct Pension alimentaire



DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE PAIEMENT DIRECT DE PENSION ALIMENTAIRE

Identité du demandeur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance:

Adresse :

Profession :

Telephone :

Mail :

Identité du débiteur de la pension alimentaire

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance:

Adresse :

Profession :

Telephone :

Mail :

Informations sur l'employeur du débiteur

Nom de la société ou organisme de retraite (obligatoire) :

Adresse (obligatoire) :

N° immatriculation (facultatif) :

Téléphone (facultatif) :

Important

Un débiteur travailleur non salarié ne peut pas faire l'objet d'une procédure de paiement direct. Dans ce cas consultez notre service judiciaire

DÉCOMPTE DES SOMMES DUES SUR LES 6 DERNIERS MOIS

Mois + année	Montant de la pension	Montant payé	Reste du	cumul

Très important :

Ne sont recouvrables par cette procédure que les 6 derniers mois impayés à compter de la date du jour. Pour toutes périodes antérieures une autre procédure est applicable.

Consultez notre service judiciaire

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Pièces à fournir :

- Décision de Justice accordant une pension alimentaire
- Acte de signification de cette décision par Huissier de Justice (si cela n'a pas été fait nous pourrons y procéder)
- Votre RIB
- Le présent formulaire daté signé

Déclaration sur l'honneur :

- Je certifie sur l'honneur que le décompte complété est exact.
- J'ai été informé(e) qu'un décompte erroné est susceptible d'engager ma responsabilité devant les Tribunaux

- Fait A
- Le
- Signature

Documents à transmettre par mail ou courrier



Nos Valeurs :

Clarté :

- Nous vous expliquons de manière claire et précise les actions et les conditions de notre intervention.
- Nous vous informons régulièrement de l'avancement de votre dossier.

Réactivité :

- Nous nous engageons à répondre sous 48H00 à vos demandes.
- Nous fixons les rendez-vous en fonction de votre degré d'urgence et respectons les horaires convenus.

Ecoute :

- Nous prenons le temps de vous écouter et de comprendre votre situation et vos attentes.
- Nous définissons la stratégie de votre dossier en fonction de vos objectifs.

Qualité :

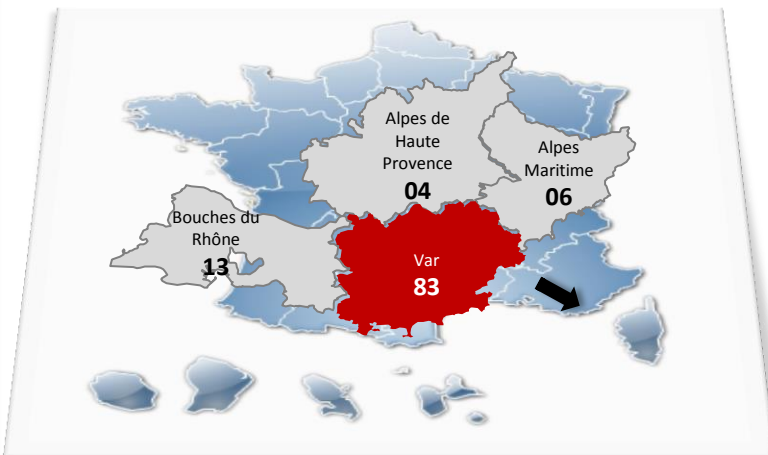
- Nous mettons à votre service nos connaissances et notre savoir-faire.
- Nous mettons en place et respectons des procédures internes pour vous fournir un service de qualité.

Nos autres domaines d'expertises :

Après plus de 15 ans d'expérience dans la profession, la SCP BOTTE PILLON PEPRATX a développé une expertise dans :

- Le recouvrement amiable et judiciaire,
- Les activités liées au pénal,
- La médiation,
- Contentieux locatif et,
- La signification.

Où ? Qui ? Quoi ? Comment ?



Cour d'Appel d'Aix en Provence

- 2 sites : Bandol et le Beausset.
- 3 huissiers, 3 Clercs significateurs, 2 Clercs titulaires de l'examen professionnel et une équipe de 6 collaborateurs, pour un service sur-mesure.
- Une présence permanente sur le terrain, qui s'adapte en fonction des exigences de nos clients.
- Notre savoir faire :
 - Visites domiciliaires,
 - Enquêtes sur le terrain,
 - Repérage de véhicules,
 - Mise en œuvre de saisies
 - Constats
 - Signification
- De 06H00 à 21H00, 6 jours/7



SCP Botte Pillon Pepratz

Trois Huissiers de Justice œuvrent à vos côtés :

Maître Raphael BOTTE

Maître Virginie PILLON

Maître Maxime PEPRATX

Notre compétence territoriale :

Compétence Nationale pour les constats

Nous sommes idéalement situés pour couvrir

les départements 13 et 83



Adresse de nos locaux :

- Siège : 300 Avenue Dei reganeu – Bp 16 – 83150 Bandol
- Site secondaire : 30 rue Portalis, Bp 50- 83330 Le Beausset



Siège : 04.94.29.89.73

Constat : 06.03.85.15.72

Mail : etude@hdj83.com



Informations pratiques de réception à l'étude:

- Ouverture du lundi au vendredi : 08h35-12h00 / 14h00-18h00
 - Le vendredi: 8h35-12h00 / 14h00-15 h 55
- (en dehors de ces horaires, réception sur rendez-vous)
- Constats 7/7 24h/24



Retrouvez nous sur les réseaux sociaux

Consultez notre site internet

www.hdj83.com

